



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

RAPPORT DE GESTION

SUR FORMULAIRE 51-102A1

EXERCICE CLOS LE

31 AOÛT 2020

Le 22 octobre 2020



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Mise en garde concernant les informations prospectives	1
Activités de NAV CANADA	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs	2
Principales informations financières annuelles	3
Faits saillants financiers	9
Principales questions financières	11
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	15
Produits	15
Charges d'exploitation	18
Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat]	19
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)	20
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs	21
Autres éléments du résultat global	22
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs	23
Perspectives financières	24
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie	27
Transactions avec des parties liées	28
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	29
Informations financières trimestrielles (non audité)	29
Analyse des résultats trimestriels	30
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	31
Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2020	32
Liquidités et stratégie de financement	33
Cotes de crédit	35
Besoins en trésorerie	37
Gestion du capital	41
Instruments financiers et gestion des risques	42
CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	46
Prises de position comptables futures	48
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS	49
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	51

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2020 (les « états financiers de l'exercice 2020 ») ainsi que de notre notice annuelle 2020 datée du 22 octobre 2020 (la « notice annuelle de l'exercice 2020 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2020 et de l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2020, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA ») et ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits – Redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières », « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » et « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Dépenses d'investissement et autres investissements » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera », « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies et les avis aux voyageurs s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, les interventions de l'État dans le transport aérien ou les restrictions sur le transport aérien imposées par l'État, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2020. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 22 octobre 2020 et peuvent changer après cette date. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était devenue une pandémie. La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie ont nui et devraient continuer de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières » pour obtenir plus d'information sur les conséquences pour NAV CANADA. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Principales informations financières annuelles

Le tableau suivant présente les principales informations financières consolidées de la Société pour l'exercice 2020, pour l'exercice 2019 et pour l'exercice clos le 31 août 2018 (l'« exercice 2018 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers consolidés de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2020	2019	2018
Produits ¹⁾	1 000 \$	1 437 \$	1 415 \$
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	– \$	– \$	– \$
Total des actifs	2 958 \$	2 318 \$	2 334 \$
Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	2 112 \$	2 087 \$	954 \$
Total des passifs courants	777 \$	283 \$	526 \$
Total des passifs financiers non courants²⁾	2 014 \$	1 444 \$	1 219 \$
Total des passifs non courants, y compris les passifs financiers non courants	4 081 \$	3 718 \$	2 340 \$
Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	184 \$	376 \$	394 \$

¹⁾ Les produits figurant dans le tableau ci-dessus sont présentés avant les ajustements au compte de stabilisation des tarifs.

²⁾ Les passifs financiers non courants comprennent la dette à long terme et les passifs dérivés. Se reporter à la note 15 afférente aux états financiers de l'exercice 2020.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Produits

En 2020, la Société a modifié ses redevances d'usage. Ainsi, les tarifs de base en vigueur ont augmenté en moyenne de 0,8 %, ce qui permet de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur.

La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie ont nui et devraient continuer de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. NAV CANADA a constaté que le nombre de mouvements d'aéronefs s'est amenuisé depuis mars 2020 en raison d'une baisse de la demande de transport aérien à cause des préoccupations relatives à la COVID-19, des restrictions de voyage imposées par les gouvernements, des fermetures de frontières internationales et des répercussions économiques de la pandémie. Par conséquent, les produits tirés des redevances d'usage de la Société ont diminué de manière importante comparativement à ceux de l'exercice 2019 étant donné que les transporteurs aériens ont réduit leurs activités, cloué au sol leur flotte aérienne et annulé des vols et des liaisons.

Les produits tirés des redevances d'usage ont diminué de 454 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2019 en raison du recul de 34,1 % des volumes de circulation aérienne. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne pour l'exercice 2020 se sont amenuisés de 34,3 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits attribuables aux contrats de services et de développement pour la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne ont augmenté de 23 \$, facteur en partie contrebalancé par la baisse de 3 \$ des produits liés au centre de conférence et de 3 \$ des autres produits divers. Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir de plus amples renseignements sur les soldes des produits.

Au cours de l'exercice 2019, il y a eu un accroissement de 1,9 % de la circulation aérienne gérée par la Société en regard de celle de l'exercice 2018, ce qui a conduit à une hausse de 25 \$ des produits tirés des redevances d'usage. Les produits attribuables aux contrats de services et de développement pour la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne et les autres produits divers ont reculé de 4 \$, facteur en partie contrebalancé par la hausse de 1 \$ des produits liés au centre de conférence.

Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires

Conformément à la stratégie financière de la Société et à son mécanisme de stabilisation des tarifs, la Société a atteint le seuil de rentabilité pour l'exercice 2020, l'exercice 2019 et l'exercice 2018. Voir la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION » pour plus de détails sur le bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires.

Total des actifs

Au 31 août 2020, le total des actifs s'établissait à 2 958 \$, en hausse de 640 \$ par rapport à celui au 31 août 2019, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 780 \$ des actifs courants par suite essentiellement d'une hausse de 659 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2020 ») et d'une augmentation de 145 \$ des placements à court terme attribuable au financement par emprunt supplémentaire obtenu au cours de la période pour accroître les réserves de liquidités, facteurs contrebalancés en partie par le recul de 21 \$ des débiteurs et autres ainsi que la diminution nette de 4 \$ des autres actifs courants;

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

- une augmentation de 4 \$ des avantages du personnel relativement aux régimes d'invalidité de longue durée (« ILD ») de la Société en raison de l'excédent des cotisations versées sur la charge au titre des prestations;

partiellement compensées par :

- une baisse de 103 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable principalement à la réduction de sa juste valeur pour tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19, ce qui a été atténué par les produits de dividendes accumulés pour l'exercice;
- une diminution de 32 \$ des immobilisations incorporelles liée essentiellement à l'amortissement du droit de navigation aérienne;
- une baisse de 10 \$ des immobilisations corporelles.

Au 31 août 2019, le total des actifs s'établissait à 2 318 \$, en baisse de 16 \$ par rapport à celui au 31 août 2018, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 15 \$ des actifs courants par suite d'une baisse de 8 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, d'un recul de 4 \$ des débiteurs et autres ainsi que d'une diminution nette de 3 \$ des placements et autres actifs à court terme;
- une diminution de 26 \$ des immobilisations incorporelles liée essentiellement à l'amortissement du droit de navigation aérienne;
- une diminution de 9 \$ des prêts consentis à une partie liée découlant essentiellement du remboursement du crédit-relais accordé à Aireon au cours de l'exercice 2018;
- une diminution de 2 \$ des avantages du personnel relativement aux régimes d'ILD de la Société en raison de l'excédent de la charge au titre des prestations sur les cotisations versées;

partiellement compensées par :

- une hausse de 21 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable principalement à une augmentation des dividendes sur actions privilégiées à recevoir au cours de l'exercice et à des profits de change latents résultant de la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- une hausse de 15 \$ des immobilisations corporelles.

Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2020 a augmenté de 25 \$ par rapport à celui au 31 août 2019 du fait principalement de ce qui suit :

- une hausse de 255 \$ du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs du fait que le compte affichait un solde créditeur de 93 \$ au 31 août 2019, en raison essentiellement des écarts défavorables par rapport au budget qui sont attribuables en majeure partie à l'amenuisement du volume de la circulation aérienne occasionné par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'au recul des produits connexes;

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

- une augmentation de 177 \$ du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin de porter le total de la charge liée aux prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation recouvrées au moyen de l'établissement des tarifs;

partiellement compensées par :

- une baisse de 347 \$ du compte de report réglementaire au titre des profits à la réévaluation des régimes de retraite;
- une diminution de 27 \$ du compte de report réglementaire au titre du passif d'impôt différé découlant surtout de la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon afin de tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19;
- un recul de 26 \$ du compte de report réglementaire au titre des prestations complémentaires de retraite en vue de différer les profits à la réévaluation de 22 \$ pour l'exercice 2020 et de recouvrer une somme de 4 \$ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs;
- une baisse de 5 \$ des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi en vue de différer les profits nets à la réévaluation de 2 \$ pour l'exercice 2020 et de recouvrer une somme de 7 \$ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs.

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2019 a augmenté de 1 133 \$ par rapport à celui au 31 août 2018 du fait principalement de ce qui suit :

- une hausse de 1 010 \$ du compte de report réglementaire au titre des pertes à la réévaluation des régimes de retraite;
- une augmentation de 96 \$ du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin de porter le total de la charge liée aux prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation recouvrées au moyen de l'établissement des tarifs;
- une hausse de 11 \$ des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi en vue de différer les pertes à la réévaluation de 17 \$ pour l'exercice 2019 et de recouvrer une somme de 6 \$ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs;
- une hausse de 9 \$ du compte de report réglementaire au titre des prestations complémentaires de retraite en vue de différer les pertes à la réévaluation de 13 \$ pour l'exercice 2019 et de recouvrer une somme de 4 \$ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs;
- une hausse de 7 \$ du compte de report réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées en vue de différer une perte de 9 \$ sur un contrat à terme sur obligations, laquelle a été atténuée par le recouvrement de pertes différées au cours d'exercices antérieurs.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Total des passifs courants

Le total des passifs courants de la Société a augmenté de 494 \$ au 31 août 2020 par rapport au montant inscrit au 31 août 2019, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 250 \$ de la partie courante de la dette à long terme en raison des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 \$ qui arriveront à échéance le 18 février 2021;
- une augmentation de 215 \$ des emprunts bancaires par suite des prélèvements que la Société a effectués sur sa facilité de crédit consortiale pour répondre à ses besoins en liquidités à court terme en raison de la pandémie de COVID-19;
- une augmentation de 20 \$ des fournisseurs et autres créditeurs;
- une augmentation de 5 \$ des autres passifs courants liée aux passifs dérivés et à la partie courante des obligations locatives;
- une augmentation de 4 \$ des produits différés.

Le total des passifs courants de la Société a diminué de 243 \$ au 31 août 2019 par rapport au montant inscrit au 31 août 2018, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 250 \$ de la partie courante de la dette à long terme en raison du remboursement des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 250 \$ arrivés à échéance en avril 2019;
- une diminution de 5 \$ des fournisseurs et autres créditeurs;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 8 \$ des emprunts bancaires;
- une augmentation de 3 \$ des produits différés.

Total des passifs non courants (y compris les passifs financiers non courants)

Le total des passifs non courants de la Société a augmenté de 363 \$ au 31 août 2020 par rapport au montant inscrit au 31 août 2019, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 570 \$ de la dette à long terme du fait surtout de l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2020-1 de 550 \$ échéant le 29 septembre 2051 et des billets d'obligation générale de série BMT 2020-2 de 300 \$ échéant le 29 mai 2030 en vue d'accroître les réserves de liquidités, laquelle a été atténuée par le reclassement dans les passifs courants des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 \$ qui arriveront à échéance le 18 février 2021 et du versement de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »);

partiellement compensée par :

- une diminution nette de 184 \$ des passifs au titre des avantages du personnel, y compris une baisse de 186 \$ des obligations au titre des prestations constituées, attribuable en majeure partie aux profits à la réévaluation actuarielle par suite des modifications apportées aux hypothèses relatives aux salaires futurs;
- une baisse de 27 \$ du passif d'impôt différé attribuable principalement à la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon pour tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Le total des passifs non courants de la Société a augmenté de 1 378 \$ au 31 août 2019 par rapport au montant inscrit au 31 août 2018, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 1 156 \$ des passifs au titre des avantages du personnel, y compris une hausse de 1 126 \$ des obligations au titre des prestations constituées et une hausse de 30 \$ des obligations au titre des autres prestations définies, attribuable en majeure partie aux pertes à la réévaluation actuarielle par suite des baisses des taux d'actualisation;
- une augmentation de 224 \$ de la dette à long terme du fait de l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 de 250 \$ en mars 2019, laquelle a été atténuée par le reclassement du versement de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2020 a baissé de 192 \$ par rapport au montant inscrit au 31 août 2019, en raison principalement de ce qui suit :

- une baisse de 93 \$ du solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs du fait que le compte est passé d'un solde créditeur au 31 août 2019 à un solde débiteur de 255 \$ au 31 août 2020 en raison essentiellement des écarts défavorables par rapport au budget qui sont attribuables en majeure partie à l'amenuisement du volume de la circulation aérienne occasionné par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'au recul des produits connexes;
- une diminution de 103 \$ du compte de report réglementaire attribuable au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon en raison surtout de la réduction de la juste valeur du placement, ce qui a été atténué par les produits de dividendes accumulés pour l'exercice;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 4 \$ des reports réglementaires de cotisations au titre des régimes d'ILD.

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2019 a diminué de 18 \$ par rapport au montant inscrit au 31 août 2018, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 31 \$ du compte de stabilisation des tarifs attribuable à l'ajustement initial de 18 \$ approuvé par le conseil et aux écarts défavorables de 13 \$ par rapport aux résultats prévus;
- une diminution de 4 \$ des reports réglementaires de cotisations au titre des régimes d'ILD;
- une diminution de 2 \$ du compte de report réglementaire au titre des dérivés par suite du report des variations de la juste valeur de 11 \$, ce qui a été contrebalancé en partie par la réalisation d'une perte de 9 \$ sur un contrat à terme sur obligations;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 21 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, du fait principalement de l'accroissement des dividendes gagnés et de profits de change latents.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 août 2020

	Exercices clos les 31 août		
	2020	2019	Variation
Produits	1 000 \$	1 437 \$	(437) \$
Charges d'exploitation	1 371	1 449	(78)
Autres (produits) et charges	241	91	150
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(28)	(3)	(25)
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(584)	(100)	(484)
Mouvement net des comptes de report réglementaires ¹⁾			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts défavorables par rapport aux niveaux prévus	313	13	300
Ajustement approuvé initial ²⁾	35	18	17
	348	31	317
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	177	96	81
Autres avantages du personnel	(18)	(5)	(13)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	103	(21)	124
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	–	(1)
Impôt sur le résultat	(27)	(2)	(25)
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
Autres	1	–	1
	236	69	167
	584	100	484
(Bénéfice net) perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	– \$	– \$	– \$

1) Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) ».

2) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, le conseil a approuvé le budget pour l'exercice 2020, qui prévoit une diminution du compte de stabilisation des tarifs résultant d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 35 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs a été effectué de manière constante au cours de l'exercice (18 \$ pour l'exercice 2019).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2020

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 659 \$ au cours de l'exercice 2020 (diminution de 8 \$ pour l'exercice 2019) et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 231 \$ (flux de trésorerie disponibles positifs de 10 \$ pour l'exercice 2019), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les investissements dans Aireon, les autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2020	2019	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation ¹⁾	(96) \$	143 \$	(239) \$
Investissement ¹⁾	(277)	(122)	(155)
Financement ¹⁾	1 031	(29)	1 060
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	658	(8)	666
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	–	1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	659	(8)	667
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	30	38	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	689 \$	30 \$	659 \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation ²⁾	(96) \$	143 \$	(239) \$
Dépenses d'investissement ²⁾	(132)	(133)	1
Paiement au titre des obligations locatives ²⁾	(3)	–	(3)
Flux de trésorerie disponibles	(231) \$	10 \$	(241) \$

1) Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2020 » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2020.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Principales questions financières

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société.

1. Pandémie de coronavirus (la « COVID-19 »)

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était devenue une pandémie. La pandémie et la contraction de l'économie qui s'en est suivie ont nui et devraient continuer de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. Nous sommes une société fermée sans but lucratif qui tire ses produits de ses clients du secteur de l'aviation, notamment les transporteurs aériens, les exploitants de fret, d'autres exploitants aériens qui assurent des services commerciaux et d'autres exploitants de l'aviation générale.

NAV CANADA a constaté que le nombre de mouvements d'aéronefs s'est amenuisé depuis mars 2020 en raison d'une baisse de la demande de transport aérien à cause des préoccupations relatives à la COVID-19, des restrictions de voyage imposées par les gouvernements, des fermetures de frontières internationales et des répercussions économiques de la pandémie. Par conséquent, les produits tirés des redevances d'usage de la Société ont diminué de manière importante aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2020 comparativement à ceux des périodes correspondantes de l'exercice 2019 étant donné que les transporteurs aériens ont réduit leurs activités, cloué au sol leur flotte aérienne et annulé des vols et des liaisons.

On s'attend à ce que l'effet néfaste de la pandémie sur la demande de transport aérien à l'échelle mondiale perdure, et ce, probablement jusqu'à ce que les restrictions de voyage soient allégées, que les inquiétudes des passagers aériens au sujet du transport aérien provoquées par la COVID-19 se dissipent et que la demande des consommateurs pour le transport aérien soit relancée. Les intervenants du secteur ont précisé qu'il leur faudra peut-être un certain temps avant de retrouver pleinement les niveaux d'activité qu'ils connaissaient antérieurement à la pandémie de COVID-19. Nous nous attendons donc à ce que les conséquences négatives importantes de l'amenuisement du volume de la circulation aérienne sur les activités de la Société et sur ses produits persistent jusqu'à ce que la situation se résorbe.

Par suite de l'incidence de la pandémie, la Société ne cesse de revoir et de surveiller ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces dépenses ainsi que ses sorties de fonds tout en veillant au respect de son mandat, qui est d'assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système canadien de navigation aérienne en tant que service essentiel et de veiller à la sûreté de ses employés.

Parmi les moyens pris par la Société pour pallier l'importante insuffisance des produits, on note :

- le prélèvement d'une somme de 225 \$ sur sa facilité de crédit consortiale pour répondre à ses besoins en liquidités à court terme et l'émission subséquente de billets d'obligation générale d'une valeur de 850 \$;
- le recours au programme d'aide du gouvernement, soit la subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »);
- l'augmentation des redevances d'usage de 29,5 % en moyenne pour l'ensemble des niveaux de tarification en date du 1^{er} septembre 2020;
- la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts, pour autant que cela soit possible, notamment une réduction de presque 60 \$ des dépenses prévues aux termes du programme d'investissement pour l'exercice 2020 et la suppression de plus 720 emplois au moyen de la réduction de l'effectif occupant des postes temporaires et permanents et de départs à la retraite anticipés.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

2. Circulation aérienne et redevances d'usage¹

Au cours de l'exercice 2020, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols, la taille des aéronefs et les distances parcourues), ont diminué de 34,1 %. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne pour l'exercice 2020 se sont amenuisés de 34,3 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Le budget approuvé pour l'exercice 2020 prévoyait une croissance de 3,7 % pour l'exercice.

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2020, une augmentation des redevances de 29,5 % en moyenne étant appliquée à l'ensemble des niveaux de tarification. La révision était nécessaire pour que la Société puisse dégager un niveau minimal de produits pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2021 (l'« exercice 2021 ») et ainsi permettre le recours à des emprunts supplémentaires afin que NAV CANADA dispose de liquidités suffisantes pour réchapper à la pandémie de COVID-19.

Des dispositions ont été prévues pour atténuer les répercussions de l'augmentation des redevances sur les flux de trésorerie des clients au moyen de reports de paiements. Les frais facturés mensuellement qui sont attribuables à l'augmentation des redevances d'usage pourront être reportés au cours de l'exercice 2021 de NAV CANADA et ils devront être acquittés en versements égaux qui s'étaleront sur les cinq prochains exercices.

Après le 31 août 2020, l'Office des transports du Canada (l'« Office ») a reçu un avis de WestJet daté du 11 septembre 2020 lui signifiant qu'elle interjetait appel à l'égard des redevances d'usage révisées annoncées dans le communiqué daté du 12 août 2020 qui faisait état des changements apportés aux redevances et qu'elle demandait entre autres l'annulation des redevances révisées. L'appel allègue que la Société n'aurait pas respecté deux des paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances. La Société nie les allégations portées par WestJet. La Société et WestJet évaluent à l'heure actuelle la possibilité d'entreprendre une médiation. La Société entend se défendre vigoureusement dans le cadre de l'appel si aucune médiation n'est entreprise ou si, à la suite d'une médiation, elle et WestJet n'ont pas réussi à résoudre la question. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de présager l'issue de la procédure en cours.

L'Office est l'organisme désigné pour procéder à un recours en appel à l'égard des redevances facturées par la Société aux termes de la Loi sur les SNA. Un appel ne peut être fait que sur le fondement d'un manquement par la Société à un ou plusieurs des paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances ou de l'absence de préavis ou de publication prévus par la Loi sur les SNA. Une fois qu'il aura examiné les documents soumis par WestJet et la Société, l'Office devra statuer sur l'appel dans un délai de 60 jours. Il peut prolonger ce délai d'au plus 30 jours en raison de circonstances extraordinaires.

¹ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

3. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 août 2020, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 255 \$ (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs est passé d'un solde créditeur de 93 \$ à un solde débiteur de 255 \$, ce qui représente une variation de 348 \$ pour l'exercice 2020 attribuable aux écarts défavorables de 313 \$ par rapport aux résultats prévus et à l'ajustement approuvé initial de 35 \$ apporté au compte de stabilisation des tarifs. Les écarts défavorables par rapport au budget s'expliquent principalement par l'amenuisement du volume de la circulation aérienne occasionné par la pandémie de COVID-19 et le recul des produits connexes. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

4. Activités de financement

Le 29 mai 2020, la Société a émis des billets d'obligation générale de 850 \$ en deux séries, soit les billets d'obligation générale de série BMT 2020-1 d'une valeur de 550 \$ assortis d'un taux d'intérêt annuel de 2,924 % et échéant le 29 septembre 2051 et les billets d'obligation générale de série BMT 2020-2 d'une valeur de 300 \$ assortis d'un taux d'intérêt annuel de 2,063 % et échéant le 29 mai 2030.

Au 31 août 2020, outre l'émission des billets d'obligation générale de 850 \$, la Société avait prélevé une somme de 225 \$ sur sa facilité de crédit consortiale. Le produit net tiré de ces billets sert aux besoins généraux de la Société, y compris le remboursement des sommes prélevées sur la facilité de crédit consortiale, ce qui lui permettra d'accroître ses réserves de liquidités. La facilité de crédit consortiale de la Société est décrite à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

5. Salaires et avantages du personnel

Jusqu'au 31 août 2020, la Société a instauré plusieurs mesures de réduction des coûts afin de pallier l'incidence de la baisse importante des produits découlant de la circulation aérienne, comme la réduction des salaires des membres de la direction, la résiliation de contrats d'employés temporaires, des mesures incitant à la retraite anticipée et l'obtention de concessions de la part des agents négociateurs à l'égard des augmentations économiques différées. De plus, la Société s'est prévaluée de la SSUC offerte par le gouvernement du Canada afin d'aider les entreprises à conserver leur effectif dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au 31 août 2020, la Société avait reçu une somme de 86 \$ aux termes du programme d'aide gouvernementale, à savoir la SSUC, ce qui a atténué les charges de rémunération.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Aux termes de la version initiale du programme, la SSUC était offerte aux particuliers, aux sociétés imposables et aux sociétés de personnes constituées d'employeurs admissibles ainsi qu'aux organismes sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance enregistrés dont les produits avaient subi une baisse d'au moins 30 % (15 % pour le premier mois du programme). Pour les périodes ouvertes à partir du 5 juillet 2020, les employeurs admissibles qui ont subi une baisse de produits quelconque peuvent à présent être admissibles à la subvention salariale selon la nouvelle version du programme. La rémunération admissible aux termes de la subvention désigne les sommes qui sont payées à titre de salaires, de traitements et d'autres rémunérations sur lesquelles la Société serait normalement tenue d'effectuer des retenues à la source qui seraient versées au receveur général du Canada en raison des obligations fiscales des salariés.

Le taux de la subvention maximale est ensuite réduit graduellement au cours de la période de demande établie aux termes du programme de subvention révisé, laquelle se termine le 21 novembre 2020. Selon le discours du Trône prononcé le 23 septembre 2020, la SSUC devrait être prolongée jusqu'à l'été 2021. Toutefois, nul ne connaît encore les détails de cette prolongation.

Le 22 septembre 2020, la Société a annoncé une réduction de son effectif au moyen de l'abolition de postes permanents. Les suppressions d'emploi visent tous les services de la Société ainsi que la majeure partie de la cohorte actuelle d'étudiants opérationnels. La Société finalise en ce moment l'estimation de l'incidence financière de ces suppressions. Avant le début de la pandémie de COVID-19, l'effectif de la Société à l'échelle nationale se chiffrait à environ 5 100 salariés. Compte tenu des suppressions antérieures qui visaient des postes temporaires effectuées au printemps et des départs à la retraite anticipés, la Société a réduit son effectif de 14 %, ce qui représente plus de 720 emplois. NAV CANADA continuera de surveiller l'état de la circulation aérienne dans l'ensemble du pays et adaptera ses activités et son effectif en conséquence, au besoin.

Environ 88 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives. Au 31 août 2020, la Société avait ratifié des conventions collectives avec sept des agents négociateurs. La convention conclue entre la Société et l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC ») a expiré le 30 avril 2019 et des négociations sont en cours avec le syndicat.

6. Placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon

Au 31 août 2020, la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon a été évaluée à 258 \$ US (336 \$ CA) [330 \$ US (439 \$ CA) au 31 août 2019], ce qui tient compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 en ce qui a trait au nombre et à la fréquence des mouvements d'aéronefs sur le secteur de l'aviation en général, des conséquences sur les activités et les produits d'Aireon et de l'échéance prévue pour la réception des paiements futurs de dividendes d'Aireon. Bien que l'effet de ce facteur ne se fasse pas ressentir sur la totalité des produits d'Aireon, on s'attend à une baisse globale des produits et à ce que l'amenuisement de la circulation aérienne incite les nouveaux clients éventuels d'Aireon à reporter la conclusion d'un contrat pour ses services de données de surveillance satellitaire de la circulation aérienne. La juste valeur présentée dans l'état de la situation financière au 31 août 2020 tient compte des dividendes à recevoir de 58 \$ US (76 \$ CA) [47 \$ US (63 \$ CA) au 31 août 2019].

De plus, en raison de la baisse de la juste valeur, le passif d'impôt différé net correspondant a diminué pour se fixer à 21 \$ CA au 31 août 2020 (48 \$ CA au 31 août 2019).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2020 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2020 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Exercices clos les 31 août			
	2020	2019	Variation	%
Redevances de survol	476 \$	706 \$	(230) \$	(33) %
Redevances d'aérogare	364	537	(173)	(32) %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	53	93	(40)	(43) %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	37	48	(11)	(23) %
Total des redevances d'usage	930	1 384	(454)	(33) %
Autres produits ¹⁾	70	53	17	32 %
	<u>1 000 \$</u>	<u>1 437 \$</u>	<u>(437) \$</u>	<u>(30) %</u>

¹⁾ Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les produits liés au centre de conférence de notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

Les produits pour l'exercice 2020 se sont établis à 1 000 \$, comparativement à 1 437 \$ pour l'exercice 2019. La diminution de 437 \$ est principalement attribuable à :

- une baisse de 454 \$ des produits tirés des redevances d'usage découlant du recul de 34,1 % des volumes de circulation aérienne au cours de l'exercice 2020 à cause de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne pour l'exercice 2020 se sont amenuisés de 34,3 % par rapport à ceux de l'exercice précédent;

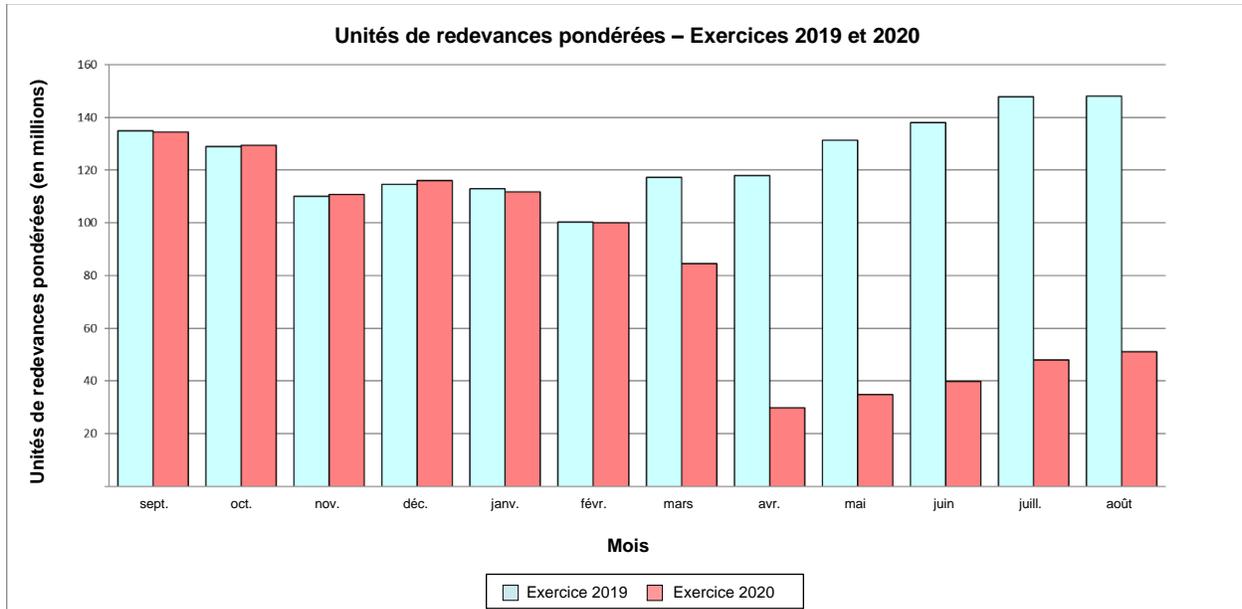
partiellement compensée par :

- une augmentation de 17 \$ des autres produits en raison principalement d'un important contrat de services et de développement pour la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne qui est entré en vigueur pendant l'exercice 2020 et qui devrait se poursuivre jusqu'à l'exercice 2026, facteur atténué par le recul des autres produits divers et des produits liés au centre de conférence.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Circulation aérienne

L'amenuisement des volumes de circulation aérienne au cours de l'exercice 2020 reflète l'effet de la pandémie de COVID-19 ressenti dès le mois de mars 2020. Les volumes de circulation aérienne de l'exercice 2020 se sont amenuisés de 34,1 % par rapport à ceux de l'exercice 2019. Le graphique qui suit présente la circulation en unités de redevances pondérées.



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment la vitesse à laquelle s'effectuera le rétablissement de la circulation aérienne après la pandémie de COVID-19, d'autres épidémies ou pandémies, le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet) et les tendances démographiques.

Redevances d'usage²

La tarification de nos redevances d'usage est tributaire de nos coûts, du niveau de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

² Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

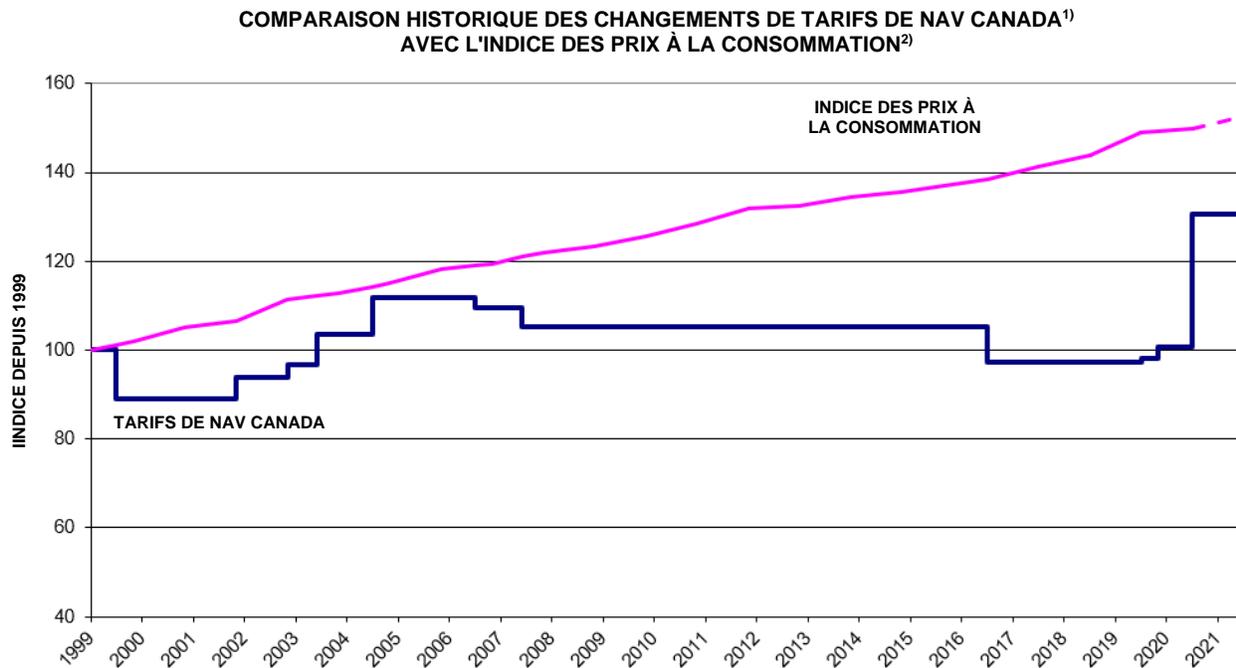
NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de comprimer considérablement ces coûts sans réduire les services, scénario inacceptable dans la plupart des cas. Nous continuons à mettre l'accent sur la réduction des coûts, l'amélioration de la productivité et la recherche de nouvelles sources de produits, soit la concession de licences, la vente de technologies ou autres. Cela nous aide à maintenir les redevances d'usage aux taux les plus bas possible tout en respectant nos obligations en matière de sécurité et de service.

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. La nécessité de modifier les tarifs est évaluée trimestriellement.

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2020, une augmentation des redevances de 29,5 % en moyenne étant appliquée à l'ensemble des niveaux de tarification. La révision était nécessaire pour que la Société puisse dégager un niveau minimal de produits pour l'exercice 2021 et ainsi faciliter le recours à des emprunts supplémentaires afin que NAV CANADA dispose de liquidités additionnelles pour rattraper à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cette révision, les redevances d'usage en vigueur le 1^{er} septembre 2020 sont en moyenne 30,5 % fois plus élevées que celles en vigueur après l'instauration complète des redevances en 1999. Ainsi, compte tenu des mesures de contrôle des coûts et de l'accroissement de la circulation aérienne survenue au cours de cette période, la modification des redevances d'usage correspond à une variation inférieure d'environ 19,3 points de pourcentage à celle de l'IPC.

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.



1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1^{er} mars 1999.
2. Indice des prix à la consommation : selon les prévisions de Consensus Economics de juin 2020.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Charges d'exploitation

	Exercices clos les 31 août			
	2020	2019	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	942 \$	1 027 \$	(85) \$	(8) %
Services techniques	139	114	25	22 %
Installations et entretien	66	73	(7)	(10) %
Amortissements	157	154	3	2 %
Autres	67	81	(14)	(17) %
	<u>1 371 \$</u>	<u>1 449 \$</u>	<u>(78) \$</u>	<u>(5) %</u>

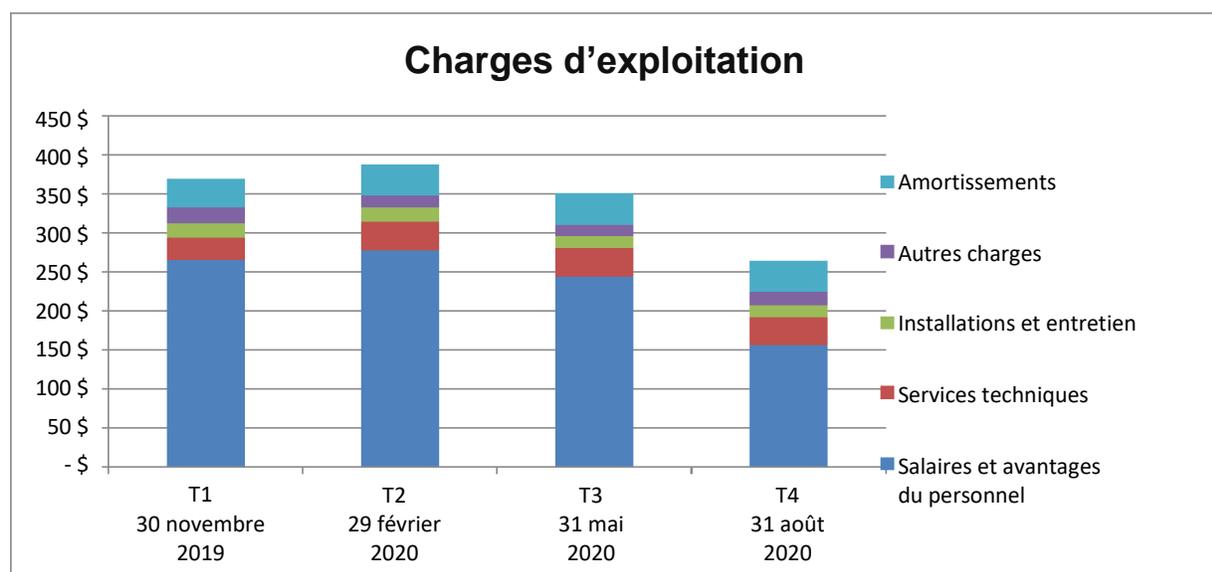
Les charges au titre des salaires et avantages du personnel pour l'exercice 2020 ont diminué de 85 \$ par rapport à celles de l'exercice 2019, en raison surtout de la SSUC reçue qui est venue atténuer les charges de rémunération et de la diminution des charges liées aux heures supplémentaires attribuable à la baisse importante des volumes de circulation aérienne survenue au cours du deuxième semestre de l'exercice 2020 imputable à la pandémie de COVID-19, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant d'une baisse de 90 points de base du taux d'actualisation au 31 août 2019 en comparaison de celui appliqué au 31 août 2018.

Les charges liées aux services techniques pour l'exercice 2020 ont augmenté de 25 \$ par rapport à celles de l'exercice 2019 en raison surtout des frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur et dans l'espace aérien océanique, lesquels se sont élevés à 38 \$ pour l'exercice 2020.

Les charges liées aux installations et à l'entretien ainsi que les autres charges ont diminué de 21 \$ pour l'exercice 2020 en comparaison de celles de l'exercice 2019 par suite surtout des efforts menés à l'échelle de la Société pour réduire les dépenses discrétionnaires afin d'atténuer l'incidence de la baisse des produits tirés des redevances d'usage attribuable à la pandémie de COVID-19.

Bien que ses charges d'exploitation aient été stables historiquement, au deuxième trimestre de 2020, la Société a ratifié des conventions collectives avec six agents négociateurs, ce qui a donné lieu à une hausse des charges de rémunération. Au troisième trimestre de 2020, l'effet de la pandémie de COVID-19 sur la Société a commencé à se faire sentir. L'amenuisement des volumes de circulation aérienne a entraîné une diminution importante des charges liées aux heures supplémentaires aux troisième et quatrième trimestres et, à partir de mai 2020, les sommes reçues au titre de la SSUC ont aidé à contrebalancer les charges de rémunération. La réduction des coûts figurait parmi les principaux objectifs de l'exercice, surtout en ce qui concerne les charges discrétionnaires.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)



Autres (produits) et charges (y compris le recouvrement d'impôt sur le résultat)

	Exercices clos les 31 août		
	2020	2019	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(2) \$	(3) \$	(1) \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾			
Placement sous forme d'actions privilégiées	–	(12)	(12)
Autres placements	(1)	1	2
	(1)	(11)	(10)
Total des produits financiers	(3)	(14)	(11)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	62	38	(24)
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	79	74	(5)
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾			
Placement sous forme d'actions privilégiées	100	–	(100)
	179	74	(105)
Autres (profits) et pertes			
(Profits) et pertes de change	4	(7)	(11)
Quote-part du profit net d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	–	1
	3	(7)	(10)
	<u>241 \$</u>	<u>91 \$</u>	<u>(150) \$</u>
Recouvrement d'impôt sur le résultat	<u>(28) \$</u>	<u>(3) \$</u>	<u>25 \$</u>

¹⁾ La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Au cours de l'exercice 2020, la variation nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées a correspondu à une perte de 100 \$, alors qu'un profit de 12 \$ avait été enregistré pour l'exercice 2019, en raison principalement de la réduction de 112 \$ de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières – Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon ».

L'augmentation de 24 \$ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour l'exercice clos le 31 août 2020 en comparaison de celles de l'exercice clos le 31 août 2019 est essentiellement attribuable à la diminution des produits d'intérêts, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'intérêts attribuable au fléchissement des taux d'actualisation appliqués au 31 août 2019 par rapport à ceux appliqués au 31 août 2018.

Le recouvrement d'impôt sur le résultat de l'exercice 2020 est imputable en majeure partie à la diminution du passif d'impôt différé net découlant de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2020	2019	Variation
Compte de stabilisation des tarifs ¹⁾	348 \$	31 \$	317 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	177	96	81
Autres avantages du personnel	(18)	(5)	(13)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	103	(21)	124
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	–	(1)
Impôt sur le résultat	(27)	(2)	(25)
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
Autres	1	–	1
	584 \$	100 \$	484 \$

¹⁾ Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Afin d'ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite s'est élevé à 177 \$ pour l'exercice 2020, contre 96 \$ pour l'exercice 2019. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période et des charges d'intérêts nettes découlant du fléchissement du taux d'actualisation appliqué au 31 août 2019 par rapport à celui appliqué au 31 août 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages du personnel a été de 18 \$ pour l'exercice 2020, ce qui s'explique avant tout par le report des profits nets à la réévaluation des régimes complémentaires de retraite de la Société et de ses régimes d'ILD et de congés de maladie, ce qui a été contrebalancé en partie par les pertes à la réévaluation des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le mouvement net avant impôt de 103 \$ des comptes de report réglementaires au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées au cours de l'exercice 2020 s'explique surtout par la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon au 31 août 2020, comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières – Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon ».

Le mouvement net de 27 \$ des comptes de report réglementaires au titre de l'impôt sur le résultat au cours de l'exercice 2020 reflète la baisse du passif d'impôt différé net par suite de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon au 31 août 2020.

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2020. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2020	2019	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	93 \$	124 \$	(31) \$
Écart par rapport aux prévisions :			
Produits inférieurs aux prévisions	(518)	(10)	(508)
Charges d'exploitation inférieures (supérieures) aux prévisions	194	(3)	197
Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions	(112)	27	(139)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	123	(27)	150
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	(313)	(13)	(300)
Ajustement approuvé initial	(35)	(18)	(17)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(348)	(31)	(317)
Solde créditeur (débit) présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	(255) \$	93 \$	(348) \$

Le mouvement de 348 \$ du compte de stabilisation des tarifs au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 s'explique avant tout par ce qui suit :

- le fait que les produits se sont situés au-dessous des prévisions, soit 518 \$ de moins, en raison essentiellement des répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur les volumes de circulation aérienne;

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

- le fait que les autres charges se sont situées au-dessus des prévisions, soit 112 \$ de plus, en raison essentiellement de la baisse de 112 \$ de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, de l'augmentation de 15 \$ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel, de la hausse de 10 \$ des charges d'intérêts et des pertes de change de 4 \$, facteurs contrebalancés par la diminution de 29 \$ de la charge d'impôt sur le résultat;
- l'ajustement prévu de 35 \$, qui correspond à la perte nette annuelle anticipée au moment où le budget de l'exercice 2020 a été approuvé;

partiellement compensés par :

- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 194 \$ de moins, en raison essentiellement des moyens pris par la Société pour réduire ses dépenses et ses sorties de fonds en réaction à la pandémie de COVID-19, y compris le recours au programme d'aide du gouvernement, à savoir la SSUC;
- le mouvement net de 123 \$ des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur aux prévisions du fait principalement de ce qui suit :

- un ajustement réglementaire de 112 \$ pour compenser la baisse de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
- une charge réglementaire au titre des prestations de retraite qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 43 \$ de plus, par suite essentiellement de la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant du fléchissement du taux d'actualisation appliqué au 31 août 2019 par rapport à celui utilisé pour l'établissement du budget de l'exercice 2020;
- un ajustement réglementaire de 4 \$ lié au report des pertes de change sur le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;

partiellement compensés par :

- un ajustement réglementaire de 29 \$ lié au report de recouvrements d'impôt sur le résultat en raison de la baisse de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
- le fait que la charge réglementaire au titre des autres avantages du personnel s'est située au-dessus des prévisions, soit 7 \$ de plus, en raison essentiellement du report des profits à la réévaluation des régimes d'ILD et de congés de maladie de la Société.

Autres éléments du résultat global

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

	Exercices clos les 31 août		
	2020	2019	Variation
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	367 \$	(1 040) \$	1 407 \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(367)	1 040	(1 407)
	—	—	—
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie	1	1	—
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(4)	(11)	7
Mouvement net des comptes de report réglementaires	3	10	(7)
	—	—	—
Total des autres éléments du résultat global	— \$	— \$	— \$

Les profits nets de 367 \$ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour l'exercice 2020 ont découlé surtout du fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 276 \$ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 2,90 % au 31 août 2019, ainsi que des gains actuariels de 156 \$ attribuables essentiellement aux modifications des hypothèses à l'égard des hausses futures des salaires, facteurs partiellement contrebalancés par les retombées négatives nettes de 65 \$ résultant des ajustements liés aux changements démographiques et à l'expérience. Pour l'exercice 2019, les pertes nettes à la réévaluation de 1 040 \$ étaient imputables surtout à des pertes actuarielles de 1 293 \$ découlant d'une baisse de 90 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 2,90 %, et aux retombées négatives nettes de 16 \$ résultant des ajustements liés aux changements démographiques et à l'expérience, contrebalancées en partie par un rendement des actifs des régimes supérieur de 269 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,80 % au 31 août 2018.

Au cours de l'exercice 2020, des ajustements de la juste valeur négatifs de 4 \$ ont été inscrits en regard des couvertures du risque de change de la Société. Au cours de l'exercice 2019, des ajustements de la juste valeur négatifs de 11 \$ ont été inscrits en regard des couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement des instruments d'emprunt qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2019.

Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », la Société fait des suivis trimestriels et tient compte notamment des éléments suivants lors de l'établissement des redevances d'usage :

- a) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- b) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- c) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- d) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs ainsi que les cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement.

	31 août 2020	31 août 2019	Variation
Solde débiteur (créditeur) du compte de stabilisation des tarifs	255 \$	(93) \$	348 \$
Cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement	34 \$	34 \$	– \$

Perspectives financières³

Comme il a été mentionné plus haut aux rubriques « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » et « INTRODUCTION – Principales questions financières », la Société a constaté que le nombre de mouvements d'aéronefs s'est amenuisé considérablement en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice 2019 en raison d'une baisse de la demande de transport aérien à cause des préoccupations relatives à la COVID-19, des restrictions de voyage imposées par les gouvernements, des fermetures de frontières internationales et des répercussions économiques de la pandémie. Par conséquent, les produits tirés des redevances d'usage de la Société ont diminué de manière importante étant donné que les transporteurs aériens ont réduit leurs activités, cloué au sol leur flotte aérienne et annulé des vols et des liaisons. On s'attend à ce que l'effet néfaste de la pandémie sur le transport aérien à l'échelle mondiale perdure, et ce, probablement jusqu'à ce que les restrictions de voyage soient allégées et que la demande des consommateurs pour le transport aérien soit relancée. Les intervenants du secteur ont précisé qu'il leur faudra peut-être un certain temps avant de retrouver pleinement les niveaux d'activité qu'ils connaissaient antérieurement à la pandémie de COVID-19. Nous nous attendons donc à ce que les conséquences négatives importantes de l'amenuisement du volume de la circulation aérienne sur les activités de la Société et sur ses produits persistent jusqu'à ce que la situation se résorbe.

La direction continue d'analyser l'ampleur de l'incidence financière, laquelle devrait s'avérer importante, selon la durée de la pandémie. La Société a déjà pris des mesures pour réduire ses charges d'exploitation ainsi que les dépenses courantes et futures prévues aux termes de son programme d'investissement. Au cours de l'exercice 2020, la Société a prélevé une somme de 225 \$ sur sa facilité de crédit consortiale disponible afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités à court terme et elle a émis des billets d'obligation générale d'une valeur de 850 \$. La Société s'est également prévaluée de l'aide gouvernementale offerte aux termes de la SSUC et elle continuera de le faire au cours de l'exercice 2021.

³ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2021 avant la stabilisation des tarifs, aux fins de comparaison avec les résultats pour l'exercice 2020. Les projections tiennent compte de l'hypothèse selon laquelle les volumes de circulation aérienne demeureront faibles jusqu'en février 2021 (comparativement à ceux des périodes correspondantes de l'exercice 2020).

	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	%
Avant la stabilisation des tarifs				
Produits	1 098 \$	1 000 \$	98 \$	10 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 408	1 348	60	4 %
Perte nette avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(310) \$	(348) \$	38 \$	

Produits

Les produits pour l'exercice 2021 devraient augmenter d'environ 10 %, pour passer de 1 000 \$ pour l'exercice 2020 à 1 098 \$, en raison surtout de la hausse de 29,5 % en moyenne des tarifs de base des redevances d'usage entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020 (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits »). La Société prévoit une diminution du volume de la circulation aérienne de 14,6 % pour l'exercice 2021 par rapport à l'exercice considéré.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2020, nous avons présenté des produits prévus de 973 \$ pour l'exercice 2020 et anticipé un amenuisement de 35,8 % du volume de la circulation aérienne. La hausse des produits s'explique par le fait que le volume réel de la circulation aérienne a été un peu moins faible que prévu et par l'accroissement des produits attribuables aux contrats de services et de développement pour la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne.

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2021 devraient se chiffrer à 1 408 \$. Il s'agit d'une augmentation de 4 % ou de 60 \$ comparativement à l'exercice 2020, attribuable principalement aux facteurs suivants :

- les exigences d'exploitation accrues, surtout en ce qui concerne les services techniques, y compris les frais liés à la surveillance satellitaire et à l'entretien et au développement des systèmes nécessaires pour assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système de navigation aérienne en tant que service essentiel ainsi que pour exécuter un contrat de prestation de services et de développement générant d'importants produits;
- l'augmentation des niveaux de rémunération découlant principalement de la baisse des sommes à recevoir prévues au titre de la SSUC selon la structure actuelle du programme ainsi que des charges associées à la réduction de l'effectif, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par une réduction des charges de rémunération attribuable aux départs à la retraite anticipés par ceux qui se sont prévalus du programme d'incitation à la retraite anticipée de la Société au cours de l'exercice 2020;

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

- la hausse des cotisations aux régimes de retraite pour services rendus au cours de la période en raison surtout du moment du paiement d'égalisation des cotisations, lequel a été déterminé en fonction de l'évaluation de la capitalisation au 1^{er} janvier 2020 déposée en septembre 2020;
- l'augmentation des charges d'intérêts attribuable à la hausse du niveau d'endettement de la Société;

partiellement compensées par :

- la diminution des charges liées aux heures supplémentaires en raison de la baisse du nombre de mouvements d'aéronefs pour l'exercice.

La Société ne cesse de surveiller ses activités, y compris la dotation en personnel et le niveau de service requis en fonction du volume de circulation aérienne et pour assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système de navigation aérienne.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2020, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 382 \$ pour l'exercice 2020. La diminution de 34 \$ est attribuable essentiellement à la hausse des sommes reçues au titre de la SSUC en raison du traitement accéléré des demandes et des modifications apportées au programme en août 2020, ainsi qu'à la baisse des charges au titre des salaires et avantages du personnel découlant du fait que les charges liées au programme d'incitation à la retraite anticipée ont été plus faibles que prévu.

Flux de trésorerie

Compte tenu des sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement prévues pour l'exercice 2021, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, s'élever à 79 \$ au 31 août 2021 (689 \$ au 31 août 2020).

Ces perspectives en matière de trésorerie tiennent compte de sorties de trésorerie annuelles prévues liées aux activités d'exploitation de 440 \$, qui s'expliquent surtout par la baisse des produits tirés des redevances d'usage résultant du fait que les clients peuvent reporter le paiement en trésorerie de l'augmentation des tarifs de base en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2020. De plus, la Société s'attend à recevoir des sommes aux termes de la SSUC pour le premier trimestre de l'exercice 2021 seulement. Selon le discours du Trône prononcé le 23 septembre 2020, la SSUC devrait être prolongée jusqu'à l'été 2021. Toutefois, nul ne connaît encore tous les détails de cette prolongation. Les paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs devraient augmenter à cause principalement des charges liées à la réduction de l'effectif et du report à l'exercice 2021 du paiement des augmentations économiques pour l'exercice 2020. Les cotisations aux régimes de retraite devraient également augmenter, en raison surtout du moment du paiement d'égalisation des cotisations, lequel a été déterminé en fonction de l'évaluation de la capitalisation au 1^{er} janvier 2020 déposée en septembre 2020. Les paiements d'intérêts de la Société ont également augmenté à cause de l'accroissement du niveau d'endettement.

Les sorties nettes de trésorerie prévues tiennent compte de sorties de trésorerie liées aux activités de financement de 202 \$ attribuables au remboursement des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 \$, au remboursement d'emprunts bancaires de 223 \$ (déduction faite des charges) et au versement annuel de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Ces éléments seront contrebalancés dans une certaine mesure par l'émission prévue de billets d'obligation générale de 300 \$.

Les sorties de trésorerie prévues liées aux activités d'exploitation et de financement seront atténuées par les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement de 32 \$ imputables principalement au produit des placements à court terme arrivant à échéance, ce qui sera contrebalancé par les dépenses d'investissement.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2020, nous avons présenté une situation de trésorerie prévue de 763 \$ à la clôture de l'exercice 2020. La diminution s'explique essentiellement par l'achat de placements à court terme de 145 \$, contrebalancé en partie par la diminution des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation attribuable surtout à la baisse des charges de rémunération découlant du programme d'incitation à la retraite anticipée et de la hausse des sommes reçues aux termes de la SSUC.

Compte de stabilisation des tarifs

À l'heure actuelle, la Société s'attend à ce que le compte de stabilisation des tarifs affiche un solde débiteur de 565 \$ à la fin de l'exercice 2021 (255 \$ au 31 août 2020) en raison principalement de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le volume de la circulation aérienne, qui a conduit à une baisse importante des produits tirés des redevances d'usage par rapport aux exigences d'exploitation de la Société pour assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système canadien de navigation aérienne en tant que service essentiel et de veiller à la sûreté de ses employés. Le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs ») est pris en compte lors de l'établissement des tarifs ainsi que des mesures qui seront prises afin de réduire les coûts.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2020, nous avons prévu un solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs de 316 \$ à la clôture de l'exercice 2020. La baisse de 61 \$ est attribuable au fait que le volume de la circulation aérienne a été un peu moins faible que prévu et à la diminution des charges de rémunération et des charges d'exploitation, qui est le fruit des efforts qui se poursuivent pour réduire les coûts.

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 31 août 2020, la Société a dégagé un résultat atteignant le seuil de rentabilité, ce qui correspond à la cible définie dans sa structure d'exploitation. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 79 \$. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts s'est établi à 79 \$, ce qui correspond à nos exigences pour l'exercice considéré ainsi qu'à notre ratio cible de couverture par le bénéfice de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 157 \$. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 2,99 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 31 août 2020, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises, les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable et les régimes de retraite agréés de son personnel. Au cours de l'exercice 2020, les montants totaux que nous avons versés, directement ou indirectement, à ces parties liées se sont chiffrés à 146 \$ (114 \$ pour l'exercice 2019) et ils comprenaient des cotisations aux régimes de retraite agréés de la Société de 91 \$ (93 \$ pour l'exercice 2019) et des paiements pour des services de données de 38 \$ à Aireon (5 \$ pour l'exercice 2019). Les montants reçus de ces parties liées au cours de l'exercice 2020 ont totalisé 15 \$ (12 \$ pour l'exercice 2019), essentiellement en raison du remboursement de certains coûts liés aux régimes de retraite de la Société. De plus, un dividende accumulé sur le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de 13 \$ a été comptabilisé pour l'exercice 2020 (12 \$ pour l'exercice 2019).

Au 31 août 2020, la Société avait des dividendes à recevoir d'Aireon de 76 \$ (63 \$ au 31 août 2019) et un prêt à long terme à recevoir de Searidge Technologies Inc. (« Searidge ») de 3 \$ (3 \$ au 31 août 2019).

La Société a un engagement de douze ans avec Aireon visant l'achat de services de données qui a commencé en mars 2019. L'engagement total restant estimatif est de 625 \$ (481 \$ US). De plus, la Société a conclu une entente avec Aireon en janvier 2020 en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 11 \$ US (14 \$ CA).

Il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente à nos états financiers de l'exercice 2020 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces transactions.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2020	T3 31 mai 2020	T2 29 février 2020	T1 30 novembre 2019
Produits	155 \$	159 \$	322 \$	364 \$
Charges d'exploitation	264	351	387	369
Autres (produits) et charges	56	129	25	31
	(165)	(321)	(90)	(36)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(1)	(27)	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(164)	(294)	(90)	(36)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	177	169	2	–
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	48	111	38	39
	225	280	40	39
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	61 \$	(14) \$	(50) \$	3 \$

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2019	T3 31 mai 2019	T2 28 février 2019	T1 30 novembre 2018
Produits	412 \$	351 \$	317 \$	357 \$
Charges d'exploitation	374	367	360	348
Autres (produits) et charges	32	15	27	17
	6	(31)	(70)	(8)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(3)	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	9	(31)	(70)	(8)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	21	11	3	(4)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	30	6	23	10
	51	17	26	6
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	60 \$	(14) \$	(44) \$	(2) \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été et le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche une baisse d'intensité de la circulation aérienne. En raison des répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur les volumes de circulation aérienne, les variations saisonnières normales ne se sont pas présentées au cours de l'exercice 2020. La Société a constaté qu'au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, se sont amenuisés de 68,0 %.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice. La Société ne cesse de revoir et de surveiller ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces dépenses ainsi que ses sorties de fonds dans le but d'atténuer la baisse importante des produits occasionnée par la pandémie.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement et pour regarnir notre fonds de roulement, au besoin. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Les activités d'exploitation de la Société se sont traduites par des flux de trésorerie négatifs de 96 \$ pour l'exercice 2020 (flux de trésorerie positifs de 143 \$ pour l'exercice 2019) à cause de la pandémie de COVID-19. Afin de combler les flux de trésorerie négatifs, la Société a procédé à une réduction de presque 60 \$ des dépenses d'investissement prévues au budget et utilisé les liquidités dont elle disposait, prélevant ainsi une somme de 225 \$ sur sa facilité de crédit consortiale, laquelle s'ajoute à la somme de 850 \$ résultant de l'émission de billets d'obligation générale effectuée au cours de l'exercice.

Au 31 août 2020, nous disposions d'un montant de 689 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, d'un montant de 145 \$ en placements à court terme ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 390 \$, dont une tranche de 357 \$ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2020

	Exercices clos les 31 août		
	2020	2019	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	(96) \$	143 \$	(239) \$
Investissement	(277)	(122)	(155)
Financement	1 031	(29)	1 060
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	658	(8)	666
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	–	1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	659	(8)	667
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	30	38	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	689 \$	30 \$	659 \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR)			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation	(96) \$	143 \$	(239) \$
Dépenses d'investissement ¹⁾	(132)	(133)	1
Paiement au titre des obligations locatives ¹⁾	(3)	–	(3)
Flux de trésorerie disponibles	(231) \$	10 \$	(241) \$

¹⁾ Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2020.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 659 \$ au cours de l'exercice 2020 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 231 \$. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2020 ».

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice 2020 ont correspondu à des sorties de trésorerie de 96 \$, en comparaison d'entrées de trésorerie de 143 \$ pour l'exercice 2019, en raison principalement d'une diminution de 430 \$ des montants reçus au titre des redevances d'usage attribuable aux répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur les volumes de circulation aérienne et sur les produits, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par la diminution de 96 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs, par la somme de 86 \$ reçue aux termes du programme d'aide gouvernementale, à savoir la SSUC, pour atténuer les charges de rémunération et par une baisse de 7 \$ des paiements d'intérêts.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice 2020 se sont élevées à 277 \$, en comparaison de 122 \$ pour l'exercice 2019. La Société a investi 132 \$ dans des projets d'investissement au cours de l'exercice 2020, comparativement à 133 \$ pour l'exercice 2019, ce qui a été contrebalancé en partie par des entrées de trésorerie de 11 \$ découlant du remboursement du crédit-relais par Aireon. Au cours de l'exercice 2020, la Société a investi 145 \$ dans des placements à court terme dont l'échéance initiale était de plus de trois mois.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement pour l'exercice 2020 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 1 031 \$, en comparaison de sorties de trésorerie de 29 \$ pour l'exercice 2019. Les entrées de trésorerie pour l'exercice 2020 sont essentiellement attribuables au produit net de 845 \$ tiré de l'émission de billets d'obligation générale et au produit net de 215 \$ tiré des emprunts bancaires, lesquels ont été annulés en partie par des sorties de trésorerie de 25 \$ effectuées pour rembourser les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

Liquidités et stratégie de financement

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommément la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et obtenus en vertu d'un acte de fiducie cadre (l'« acte de fiducie cadre ») selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 000 \$. L'acte de fiducie cadre prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct (l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'acte de fiducie cadre. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'acte de fiducie cadre. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'acte de fiducie cadre. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'acte de fiducie cadre viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

Les emprunts effectués aux termes de l'acte de fiducie cadre sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'acte de fiducie cadre. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 31 août 2020, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes ^{1), 2)}	850 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	540
Total des facilités de crédit disponibles	1 390
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	533
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins ²⁾	2
Moins : l'emprunt bancaire (déduction faite des charges d'intérêts)	223
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	632
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ⁴⁾	275
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	357 \$

¹⁾ La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 850 \$ est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 12 septembre 2022 et le 12 septembre 2024, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. Une commission d'utilisation est également exigible pour les emprunts supérieurs à 25 % du montant disponible. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2020, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

²⁾ Au 31 août 2020, un montant de 2 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée. En lien avec cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 \$.

³⁾ Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes, lesquelles totalisent 540 \$. Deux de ces facilités de crédit totalisant 250 \$ arriveront à échéance le 31 décembre 2020 et les autres facilités arriveront à échéance le 31 décembre 2021, à moins qu'elles ne soient prorogées.

Au 31 août 2020, un montant de 533 \$ avait été prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité. Comme il a été mentionné à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite », la Société n'est pas tenue d'effectuer les paiements spéciaux de solvabilité exigibles pour les mois de mars à novembre 2020.

⁴⁾ Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 août 2020	31 août 2019
DETTE À LONG TERME :		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	425 \$	450 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 875	1 025
	2 300	1 475
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(12)	(7)
Total des obligations et billets à payer	2 288	1 468
Moins la partie courante de la dette à long terme	(275)	(25)
Total de la dette à long terme	<u>2 013 \$</u>	<u>1 443 \$</u>
LIQUIDITÉS :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	689 \$	30 \$
Placements à court terme	145	
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	72
	<u>907 \$</u>	<u>102 \$</u>
Capacité d'emprunt consentie inutilisée ¹⁾	<u>632 \$</u>	<u>684 \$</u>

¹⁾ Une tranche de 357 \$ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (374 \$ au 31 août 2019).

Cotes de crédit

Les cotes de crédit suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Négative

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le 1^{er} avril 2020, S&P a revu la perspective de la Société, laquelle est passée de stable à négative, et a affirmé qu'elle conservait la cote de « AA » quant aux titres de créance à long terme et aux titres de créance de premier rang garantis, ainsi que la cote « AA- » pour les titres de créance de premier rang subordonnés. Dans le cadre de cette révision, S&P a souligné qu'il y avait une chance sur trois qu'elle revoie les cotes de crédit à la baisse au cours des 12 à 24 prochains mois. S&P a précisé qu'elle envisagerait une telle révision si une diminution prolongée de la circulation aérienne ou une lente reprise de la circulation aérienne après la pandémie mènent à une détérioration importante et persistante des paramètres financiers.

S&P a mentionné qu'elle estime que NAV CANADA sera en mesure de soutenir la forte pression que le ralentissement de la circulation exerce sur ses flux de trésorerie, puisque la Société dispose de liquidités suffisantes et qu'elle n'éprouvera pas de difficulté importante en matière de service de la dette avant février 2021.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

S&P a déclaré qu'elle prévoit que NAV CANADA maintiendra sa forte relation avec les institutions financières nationales, ce qui, comme par le passé, lui permettra d'obtenir des liquidités externes. En ce qui a trait à l'appréciation de S&P de notre capacité à supporter les contrecoups externes, S&P rappelle que la Société a la compétence nécessaire pour ajuster sans réserve les redevances de sorte qu'elle puisse satisfaire à ses obligations financières, en suivant la logique que de bons indicateurs de service de la dette sont synonymes d'une capacité financière accrue.

Le 8 avril 2020, Moody's a confirmé les cotes de crédit et la perspective stable accordées à NAV CANADA. Le 17 avril 2020, Moody's a publié une analyse détaillée de sa décision à l'égard de la cote de crédit confirmant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. Moody's a relevé les forces suivantes du profil de crédit de la Société :

- infrastructures essentielles pour le système de transport aérien au Canada;
- monopole fournissant des services de navigation aérienne civile sur une très vaste étendue de l'espace aérien;
- pouvoir légiféré d'établir des tarifs et de percevoir des redevances et frais selon les besoins, permettant de satisfaire les exigences financières, ce qui assure un bon niveau de prévisibilité des flux de trésorerie;
- programme de dépenses d'investissement réalisable.

Moody's a toutefois relevé les facteurs suivants qui, selon elle, pourraient nuire au profil de crédit :

- répercussions négatives importantes à court terme de l'éclosion du coronavirus sur les produits découlant de l'amenuisement des volumes de circulation aérienne;
- régime de retraite à prestations définies qui nécessite des appels de fonds récurrents.

Moody's a affirmé que la perspective liée à la cote de crédit est stable, compte tenu du fait qu'elle s'attend à ce que NAV CANADA procède ultimement à l'instauration des hausses de tarifs nécessaires pour compenser le ralentissement de ses activités occasionné par l'éclosion du coronavirus.

Le 26 mai 2020, S&P et Moody's ont confirmé les cotes de crédit de NAV CANADA avant que cette dernière n'émette des billets d'obligation générale.

La cote de crédit d'un titre ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres; elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La notice annuelle de l'exercice 2020 de la Société contient davantage de renseignements sur les cotes de crédit attribuées, notamment la justification de chaque agence de notation à l'égard de la cote attribuée.

Nous sommes exposés à un risque lié à nos cotes de crédit. Plus précisément, la convention relative à notre facilité de crédit contient un barème de taux fondé sur nos cotes de crédit. Si nos titres d'emprunt de premier rang obtenaient une cote de crédit inférieure à AA (ou l'équivalent) et (ou) que notre dette aux termes de l'acte de fiducie des billets d'obligation générale obtenait une cote de crédit inférieure à AA- (ou l'équivalent), le coût de nos emprunts sur cette facilité de crédit augmenterait, tout comme les commissions d'engagement qui doivent être payées aux termes de cette facilité.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

Régimes de retraite⁴

Le montant des cotisations nécessaires aux régimes de retraite de la Société est déterminé selon des évaluations actuarielles annuelles aux fins de capitalisation effectuées au 1^{er} janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. Les dernières évaluations actuarielles (aux fins de la capitalisation) en date du 1^{er} janvier 2020 ont été achevées et déposées auprès du BSIF en septembre 2020, conformément au report des échéances de production accordé par le BSIF en réaction à la pandémie de COVID-19.

Déficit comptable des régimes de retraite – Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 1 771 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2020 (1 957 \$ au 31 août 2019). La diminution de 186 \$ du déficit au cours de l'exercice 2020 est attribuable principalement aux gains actuariels de 369 \$, lesquels ont été annulés en partie par l'excédent de 183 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels de 369 \$ sont imputables essentiellement au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 276 \$ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 2,90 % au 31 août 2019, et aux gains actuariels de 157 \$ découlant en majeure partie des modifications apportées aux hypothèses à l'égard des hausses futures des salaires, facteurs partiellement contrebalancés par les retombées négatives nettes de 64 \$ résultant des ajustements liés aux changements démographiques et à l'expérience.

Le déficit comptable de 1 957 \$ inscrit au 31 août 2019 présente une augmentation par rapport au déficit de 831 \$ inscrit au 31 août 2018. La hausse de 1 126 \$ du déficit pour l'exercice 2019 s'explique avant tout par les pertes actuarielles de 1 023 \$ et par l'excédent de 103 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les pertes actuarielles de 1 023 \$ sont imputables essentiellement à des pertes actuarielles de 1 267 \$ découlant d'une baisse de 90 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 2,90 %, et aux retombées négatives nettes de 25 \$ résultant des ajustements liés aux changements démographiques et à l'expérience, facteurs partiellement contrebalancés par un rendement des actifs des régimes supérieur de 269 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,80 % au 31 août 2018.

Le taux d'actualisation fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs des régimes. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 426 \$. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 397 \$.

Charges de retraite – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite peuvent augmenter d'environ 23 \$ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 22 \$ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation.

⁴ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Recouvrement réglementaire des coûts découlant des régimes de retraite – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à comptabiliser en charges le coût des cotisations aux régimes de retraite par capitalisation versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 »), la Société a effectué des cotisations au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ qui ont été différées. Au cours de l'exercice 2018, des charges réglementaires de 10 \$ ont été comptabilisées afin de recouvrer une partie des cotisations. Le solde restant de 34 \$ devrait être recouvert au moyen des redevances d'usage ultérieures.

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne les régimes de retraite par capitalisation de la Société s'établit comme suit.

	Exercices clos les 31 août	
	2020	2019
État consolidé du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période ¹⁾	218 \$	164 \$
Charges d'intérêts nettes ¹⁾	50	24
<i>Moins</i> : reports réglementaires	(177)	(96)
	91	92
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	91	92
Recouvrement réglementaire des cotisations au titre du déficit de solvabilité de l'exercice 2017	– \$	– \$

¹⁾ Le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne tient pas compte d'un montant de 5 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (5 \$ pour l'exercice 2019) et les charges d'intérêts nettes ne tiennent pas compte d'un montant de 4 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (5 \$ pour l'exercice 2019).

Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) – Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite effectuées en date du 1^{er} janvier 2020 ont révélé un excédent au titre de la continuité de l'exploitation de 933 \$ (738 \$ au 1^{er} janvier 2019).

Les règlements régissant la capitalisation des régimes de retraite sous réglementation fédérale prévoient un test en matière de solvabilité qui suppose que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1^{er} janvier 2020 ont fait état d'un déficit de solvabilité réglementaire de 192 \$ à cette date (164 \$ au 1^{er} janvier 2019).

Le 15 avril 2020, le ministère des Finances a annoncé un moratoire relatif aux paiements spéciaux de la solvabilité qui est entré en vigueur le 27 mai 2020. Suivant ce moratoire, les répondants de régimes de retraite à prestations définies ne sont pas tenus d'effectuer les paiements spéciaux de solvabilité exigibles pour les mois de mars à novembre 2020.

La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie, le plafond des lettres de crédit autorisé étant fondé sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité. Au 31 août 2020, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 533 \$ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite, y compris une somme de 19 \$ pour l'exercice 2020. Les lettres de crédit en cours représentent 7 % des passifs de solvabilité.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

En fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société a versé des cotisations aux régimes de retraite de 91 \$ pour l'exercice 2020, alors qu'aucun paiement spécial en trésorerie n'a été nécessaire. Les cotisations aux régimes de retraite en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1^{er} janvier 2020, une fois ces évaluations déposées. Selon les prévisions préliminaires actuelles reposant sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société s'attend à verser des cotisations aux régimes de retraite de 105 \$ pour l'exercice 2021 et aucun paiement spécial en trésorerie n'est prévu. L'augmentation par rapport aux cotisations de l'exercice 2020 est attribuable avant tout au moment du paiement d'égalisation des cotisations, lequel a été déterminé en fonction de l'évaluation de la capitalisation au 1^{er} janvier 2020 déposée en septembre 2020.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourrait être promulguée.

Risques associés aux régimes à prestations définies – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Le risque de capitalisation s'entend de la probabilité qu'un niveau anormalement élevé de cotisations nécessaires aux régimes de retraite soit exigé ou que d'importantes variations des cotisations nécessaires aux régimes de retraite se produisent.

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements à long terme et l'inflation attendus, les taux d'intérêt et l'espérance de vie peuvent avoir une incidence importante sur les exigences en matière de capitalisation. Le régime capitalisé investit dans des actifs qui les exposent à un éventail de risques de placement. Des stratégies, des politiques et des processus sont en place pour gérer ces risques.

Plus précisément, le risque de capitalisation est géré comme suit :

- i) les risques de taux d'intérêt et d'inflation sont gérés grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de placement axé sur les passifs, laquelle met l'accent sur la réduction de la disparité des risques de taux d'intérêt et d'inflation entre les actifs des régimes de retraite et leurs obligations au titre des prestations;
- ii) le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité liés aux actifs des régimes de retraite sont gérés au moyen de la diversification au sein des différentes catégories d'actifs, de titres de placement, de facteurs de risques et de secteurs géographiques, tout en maintenant l'adhésion aux politiques et lignes directrices définies à l'égard de l'investissement et le respect des obligations en matière de garantie en vigueur.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 août 2020 pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite
Emprunt bancaire	223 \$	223 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Passifs dérivés	4	4	–	–	–	–	–
Dette à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	2 300	275	25	25	25	25	1 925
Paiements d'intérêts ²⁾	1 478	83	78	76	74	73	1 094
Engagements en capital	108	82	10	3	3	3	7
Obligation locative	6	3	3	–	–	–	–
Obligations locatives futures ³⁾	59	–	–	2	3	3	51
Engagement de prêt à une partie liée ⁴⁾	14	14	–	–	–	–	–
Total des obligations contractuelles	4 192 \$	684 \$	116 \$	106 \$	105 \$	104 \$	3 077 \$

1) Les paiements représentent un principal de 2 300 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.

2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 14 afférente aux états financiers de l'exercice 2020.

3) La Société a pris un engagement en ce qui a trait au contrat de location visant les bureaux abritant son siège social qui entrera en vigueur au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023. L'engagement représente environ 3 \$ par année et s'étendra sur 20 ans. Le contrat de location actuel visant les bureaux abritant le siège social arrivera à échéance le 31 octobre 2022.

4) Au cours de l'exercice 2020, la Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 11 \$ US (14 \$ CA).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Dépenses d'investissement et autres investissements⁵

La planification des dépenses d'investissement à l'égard des systèmes, des technologies, des bâtiments et du matériel fait partie de notre processus de budgétisation annuel. Dans le cadre de cette planification, nous examinons les dépenses d'investissement proposées en fonction de critères de justification des besoins en matière de sécurité et des besoins financiers et commerciaux, en tenant compte du statut unique de la Société en tant que fournisseur d'une infrastructure de sécurité cruciale. La Société a procédé à une importante réduction des dépenses prévues aux termes de son programme d'investissement pour l'exercice 2020 et des dépenses initialement prévues aux termes de son programme pour l'exercice 2021.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a investi 107 \$ dans des immobilisations (sorties de trésorerie de 132 \$, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 2 \$), contre 145 \$ lors de l'exercice 2019 (sorties de trésorerie de 133 \$, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 5 \$). Des montants ont été investis en vue d'effectuer des améliorations aux systèmes, des mises à jour fonctionnelles, de la modernisation ou du remplacement de matériel, du réaménagement ou du remplacement d'installations et d'autres projets pour répondre aux exigences de sécurité et à d'autres exigences en matière d'exploitation.

Nous prévoyons consacrer environ 110 \$ aux immobilisations au cours de l'exercice 2021.

Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes de certains de ses régimes d'avantages du personnel, comme l'illustre le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	31 août 2020	31 août 2019
Obligations et billets à payer	2 288 \$	1 468 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués	28	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(2 112)	(2 087)
Soldes créditeurs	184	376
Avantages du personnel		
(Actif) passif du régime d'ILD	(4)	3
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	1 643	1 813
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	16	17
Total du capital	2 043 \$	1 618 \$

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment les décisions en matière d'établissement des tarifs prises par le conseil.

⁵ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

- i) préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;
- ii) fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;
- iii) assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;
- iv) assurer le financement des obligations réglementaires comme le financement des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies;
- v) maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;
- vi) réduire les charges d'intérêts engagées par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Étant donné que la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement de la tarification des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

Les mesures prises par la Société pour gérer son capital dans le contexte économique actuel, y compris la variation de la circulation aérienne et les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite, sont traitées dans d'autres rubriques du présent rapport de gestion.

L'approche de la Société en matière de gestion du capital n'a subi aucune modification durant l'exercice clos le 31 août 2020.

Instruments financiers et gestion des risques

Fonds de réserve et instruments financiers

Les instruments financiers sont également examinés à la note 15 afférente aux états financiers de l'exercice 2020. Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Son montant doit être égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an (compte non tenu de la dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale). Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de 275 \$ de notre facilité de crédit consentie. En fin d'exercice, ce fonds doit au moins couvrir le quart des charges annuelles d'entretien et d'exploitation. Ce fonds de réserve contribue également à couvrir les biens liquides minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides minimaux correspondent aux biens liquides minimaux susmentionnés majorés d'un montant correspondant au quart des charges d'exploitation et d'entretien de l'exercice précédent.

Au 31 août 2020, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Gestion des risques financiers

Risque de taux d'intérêt – Nous sommes exposés au risque que nos charges d'intérêts nettes augmentent en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Un des aspects de ce risque est lié à la possibilité que les obligations venant à échéance doivent être refinancées à des taux plus élevés. Nous atténuons cette source de risque de taux d'intérêt de la façon exposée ci-après :

- nous avons contracté des emprunts dont les échéances actuelles s'étendent jusqu'en 2051 inclusivement, de telle manière que seulement une tranche de la dette arrive à échéance au cours d'un exercice donné;
- la Société conclut à l'occasion des contrats de couverture lorsqu'il s'avère nécessaire d'atténuer le risque lié à l'incidence d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût du refinancement de la dette.

Le fait que la Société possède des placements dans des actifs financiers d'un montant de 332 \$, lesquels portent intérêt à des taux variables, est un deuxième facteur de risque de taux d'intérêt. Les produits tirés des actifs financiers baissent lorsque les taux d'intérêt reculent. Dans l'environnement actuel caractérisé par de faibles taux d'intérêt, la Société s'est positionnée de façon à bénéficier de l'augmentation des produits tirés des actifs à taux variable par suite de la hausse des taux d'intérêt, et ce, sans présenter une hausse compensatoire des charges d'intérêts.

Pour une analyse du risque de taux d'intérêt lié à nos régimes de retraite, il y a lieu de se reporter à la rubrique « « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » ci-dessus.

Risque de change – La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. La majeure partie du risque de change de la Société se rapporte au dollar américain. La Société n'est pas exposée à un risque important découlant d'autres monnaies. Le montant net de l'exposition de la Société au risque de change sur le dollar américain s'établissait à 333 \$ (257 \$ US), essentiellement en raison du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir son exposition aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 31 août 2020, des contrats à terme de 3 \$ (juste valeur) avaient été désignés par la Société comme instruments de couverture des flux de trésorerie.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change. Au 31 août 2020, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait subi une variation de 31 \$.

Autre risque de prix – Le risque lié à d'autres prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur les marchés.

Afin de réduire le risque de pertes découlant des activités de placement, la Société n'investit que dans des instruments de premier ordre (se reporter aux paragraphes ci-après sur le risque de crédit) et à court terme, sauf dans le cas d'Aireon et de Searidge.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a révisé et ajusté la juste valeur de son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. La juste valeur a été établie selon le modèle des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur estimative du placement pourrait changer au cours des périodes à venir. Tout changement de la sorte pourrait être important et serait pris en compte dans l'état du résultat net à mesure qu'il surviendrait. Une analyse de sensibilité à l'égard des modifications apportées aux données non observables employées dans l'évaluation est présentée à la note 15 afférente aux états financiers de l'exercice 2020.

Aireon offre une capacité de surveillance par satellite mondiale aux fournisseurs de services de navigation aérienne du monde entier. Les risques suivants ont été relevés en ce qui concerne le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

- L'amenuisement de la circulation aérienne partout dans le monde à cause de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui ont été imposées.
- Les prévisions selon lesquelles la circulation aérienne ne reviendra pas aux niveaux pré-pandémie de COVID-19 avant un certain temps, ce qui aura une incidence sur les produits d'Aireon, étant donné que ses services sont facturés en fonction du volume et tiennent compte des mouvements d'aéronefs.
- Le fait que la Société s'attend à ce que le versement de dividendes auxquels elle a droit soit retardé.

Risque de crédit lié aux placements – La Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux, d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou d'autres obligations d'entités bénéficiant d'une cote se situant parmi les deux catégories les plus élevées pour les titres d'emprunt à long terme ou dans la catégorie la plus élevée pour les titres d'emprunt à court terme, accordée par au moins deux agences de notation. Tous les titres adossés à des créances doivent être commandités par une banque de l'Annexe I et ils ne doivent contenir aucun actif synthétique. Notre portefeuille est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties de placements. Aucun placement courant de la Société au 31 août 2020 n'est en souffrance ou douteux. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Perception des débiteurs – Nous avons instauré de strictes politiques de crédit, nous avons établi une limite de crédit maximale de 4 \$ pour les clients les plus importants auxquels nous fournissons des services de navigation aérienne, celle-ci ne tenant pas compte des paiements reportés, et nous avons pris d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent notre risque de crédit. Nos modalités générales de règlement prévoient un délai de 30 jours pour les services de navigation aérienne et d'au plus 45 jours pour certains autres services, mais des délais de paiement plus courts sont imposés dans le cas de certains clients, lorsque les circonstances le justifient. Grâce à nos politiques de crédit, nous pouvons aussi exiger les paiements à l'avance ou obtenir une sûreté satisfaisante dans certaines circonstances en ce qui a trait à tous les montants à recevoir, y compris les montants dont la perception est reportée à plus tard, si NAV CANADA, se prononçant raisonnablement et en toute bonne foi, est d'avis que les frais ne seront pas payées lorsqu'ils seront échues. Toutefois, même si les politiques de crédit que nous suivons sont strictes, le risque que les sommes exigibles des clients que nous n'aurons pu percevoir lorsqu'elles sont dues soient supérieures aux sûretés que nous avons prises pèse toujours sur nous.

Risque de liquidité – La Société atténue ce risque en surveillant les exigences actuelles et prévues en matière de liquidités, compte tenu des tendances qui se dessinent en ce qui a trait à la circulation aérienne et des cotisations prévues à ses régimes de retraite, pour s'assurer qu'elle maintient des réserves suffisantes en termes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements et (ou) de facilités de crédit inutilisées de sorte à satisfaire à ses exigences en matière de liquidités à court terme ainsi qu'à plus long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, comme il est expliqué à la note 14 afférente aux états financiers de l'exercice 2020.

Au 31 août 2020, la Société disposait d'une tranche inutilisée de 632 \$ aux termes de ses facilités de crédit consenties, et elle avait affecté un montant de 275 \$ de ces facilités pour satisfaire à ses exigences à l'égard du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de l'acte de fiducie cadre. Le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société contient des obligations à court terme de premier ordre. La Société estime qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins en matière d'exploitation.

Écarts des flux de trésorerie découlant de la circulation aérienne – Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant de récessions (2009), d'attaques terroristes (2001), d'épidémies et de pandémies (COVID-19 en 2020 et SRAS en 2004), de difficultés financières de transporteurs aériens, de l'évolution des activités des transporteurs aériens (fermeture de l'espace aérien aux aéronefs Boeing 737 MAX en 2019) et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences de plusieurs facteurs, dont ceux-ci.

- **Contexte économique** : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance, des ralentissements ou de l'incertitude économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle (selon les volumes de circulation aérienne habituels, compte non tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19), une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 14 \$ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.
- **Prix du carburant d'aviation** : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

- Les activités terroristes, les épidémies, les pandémies, la disposition des passagers à voyager, les restrictions sur le transport aérien imposées par l'État, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales ou les situations météorologiques pourraient tous influencer sur la circulation dans l'espace aérien où la Société fournit des services de navigation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures. Compte tenu de la baisse importante des volumes de circulation aérienne survenue au cours de l'exercice 2020 à cause de la pandémie de COVID-19, le compte de stabilisation des tarifs est passé d'un solde créditeur de 93 \$ au 31 août 2019 à un solde débiteur de 255 \$ au 31 août 2020. La Société ne cesse de revoir et de surveiller ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces dépenses ainsi que ses sorties de fonds dans le but d'atténuer la baisse importante des produits.

En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction (se reporter à la rubrique « Risque de liquidité » présentée préalablement).

Couverture d'assurance

Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation remonte au 15 novembre 2019 et nous comptons renouveler le programme le 15 novembre 2020. Cette police d'assurance couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2020 pour un résumé des principales méthodes comptables de la Société.

La norme suivante a été adoptée par la Société en date du 1^{er} septembre 2019.

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») et les interprétations qui s'y rapportent. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17 et elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société a adopté l'IFRS 16 en date du 1^{er} septembre 2019 et a employé la méthode d'application rétrospective modifiée, conformément aux dispositions transitoires de la norme. Par conséquent, la présentation des chiffres comparatifs demeure conforme aux anciennes méthodes comptables énoncées dans les états financiers de 2019.

L'application depuis le 1^{er} septembre 2019 de l'IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués étant donné que la valeur initiale des actifs au titre de droits d'utilisation correspondait à un montant égal à celui des obligations locatives. Au 1^{er} septembre 2019, l'état consolidé de la situation financière (se reporter au tableau ci-après) comprenait un actif au titre du droit d'utilisation de 9 \$ inscrit dans les immobilisations corporelles ainsi qu'une somme de 9 \$ composée de (3 \$) au titre des autres passifs courants et de (6 \$) au titre de l'obligation locative. La dotation à l'amortissement pour l'actif au titre du droit d'utilisation est inscrite au poste « Amortissements ». La charge d'intérêts sur l'obligation locative est inscrite au poste « Autres charges financières » de l'état consolidé du résultat net.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives et d'actifs au titre de droits d'utilisation pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, comme le permet l'IFRS 16, mais plutôt de continuer à les comptabiliser en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. De plus, elle a eu recours à des mesures de simplification lui permettant d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

Les principales méthodes comptables que la Société applique à ses contrats de location sont décrites à la note 3 l) afférente aux états financiers de l'exercice 2020.

Incidence sur les états financiers

Le tableau qui suit illustre l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière de la Société au 1^{er} septembre 2019.

	Chiffres présentés au 31 août 2019	Incidence de l'IFRS 16	Chiffres retraités au 1 ^{er} septembre 2019
Immobilisations corporelles	750 \$	9 \$	759 \$
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	4 405 \$	9 \$	4 414 \$
Autres passifs courants	– \$	3 \$	3 \$
Obligation locative	–	6	6
Total des passifs	4 001 \$	9	4 010
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	4 405 \$	9 \$	4 414 \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Le tableau qui suit présente un rapprochement des engagements découlant de contrats de location simple au 31 août 2019 et de l'obligation locative comptabilisée au 1^{er} septembre 2019.

	Au 1 ^{er} septembre 2019
Engagements découlant de contrats de location simple au 31 août 2019	84 \$
Actualisation selon le taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} septembre 2019	66
Moins : les contrats qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16, y compris les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(16) \$
Engagements découlant de contrats de location qui n'ont pas encore débuté	(41)
Obligation locative au 1 ^{er} septembre 2019	9 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué à l'obligation locative était de 1,84 %.

Prises de position comptables futures

L'IASB a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2

Le 27 août 2020, l'IASB a publié des modifications qui ciblent les répercussions de la réforme des taux d'intérêt de référence sur les états financiers d'une entité en raison, par exemple, du remplacement d'un taux d'intérêt de référence utilisé dans le calcul des intérêts provenant d'un actif financier par un autre. Les modifications qui émanent de la phase 2 visent à répondre aux questions touchant l'information financière pouvant découler du remplacement d'un taux d'intérêt de référence, notamment l'incidence des changements sur les flux de trésorerie contractuels ou sur les relations de couverture liés au remplacement d'un taux d'intérêt de référence par un autre (questions concomitantes au remplacement). Les modifications s'appliqueront aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021. L'ampleur de l'incidence de ces modifications sur la Société n'a pas encore été établie.

Les modifications décrites ci-après s'appliqueront aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022. L'ampleur de l'incidence de ces modifications sur la Société n'a pas encore été établie.

Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié les *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020*, dont les modifications proposées qui s'avèrent pertinentes pour la Société sont les suivantes.

IFRS 9, Instruments financiers – Inclusion des honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers

La modification précise les honoraires qu'une entité doit inclure dans le critère des 10 % de l'IFRS 9 pour déterminer s'il y a lieu de décomptabiliser un passif financier. Une entité ne doit inclure que les honoraires versés ou reçus entre elle (l'emprunteur) et le prêteur, y compris les honoraires versés ou reçus par l'entité ou le prêteur au nom de l'autre partie.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

IAS 37 : Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des modifications qui précisent que les « coûts d'exécution » d'un contrat comprennent les « coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent être des frais supplémentaires associés à l'exécution du contrat ou d'autres frais imputés qui se rapportent directement à l'exécution du contrat.

IAS 16, Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des modifications qui interdisent à une entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente d'éléments qui ont été produits pendant que l'immobilisation est amenée dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière prévue. L'entité doit plutôt comptabiliser le produit de la vente de ces éléments ainsi que les frais de production connexes dans le résultat net.

IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 pour préciser que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits en vigueur à la date de clôture et pour harmoniser le libellé de tous les paragraphes concernés en utilisant le terme « droit » de différer un règlement pour au moins douze mois. Les attentes quant à l'exercice par l'entité de son droit de différer le règlement d'un passif ne devraient avoir aucune incidence sur le classement.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers consolidés de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugées critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Principales sources d'incertitude liée aux estimations et aux hypothèses

Avantages du personnel

Nous comptabilisons les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme conformément à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

Selon les IFRS, les montants présentés dans nos états financiers consolidés sont déterminés en fonction d'hypothèses actuarielles concernant les estimations des obligations au titre des prestations futures et du rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses portent, sans toutefois s'y limiter, sur le taux d'actualisation utilisé pour estimer les obligations au titre des prestations futures, le taux de croissance de la rémunération, l'inflation, la tendance des coûts liés aux soins de santé et la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des membres du personnel. Les montants touchés sont les actifs et passifs au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, les salaires et avantages sociaux ainsi que le coût financier net lié aux avantages du personnel à l'état du résultat net, et les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

Même si ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des variations des hypothèses pourraient influencer considérablement sur les obligations au titre des prestations constituées et sur les coûts nets futurs des régimes.

Les principales hypothèses appliquées pour calculer les coûts nets des régimes d'avantages sociaux sont le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations, y compris les prestations de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des retraités.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus futurs qui seront nécessaires pour satisfaire aux obligations des régimes. Il est fondé sur le rendement des obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie estimatifs des régimes.

En raison de la capitalisation des déficits des régimes de retraite (de la manière déterminée selon les évaluations des régimes aux fins de la capitalisation conformément aux règles du BSIF) au cours des exercices antérieurs, les cotisations aux régimes de retraite ont été de beaucoup supérieures à la charge de retraite portée à l'état des résultats. Nos estimations des cotisations futures aux régimes de retraite sont présentées ci-dessus à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente à nos états financiers de l'exercice 2020 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sources d'estimations et d'incertitudes en ce qui a trait aux avantages du personnel.

Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Le placement de la Société dans Aireon prend la forme d'actions privilégiées, qui sont rachetables et convertibles en actions ordinaires. Jusqu'à ce que la Société exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets résiduels d'Aireon, et de ce fait, ce placement est comptabilisé à titre d'instrument financier classé et évalué comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a réévalué la juste valeur de son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon afin de tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en découlent sur les activités d'Aireon et sur le secteur de l'aviation en général, comme il est expliqué à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières – Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon ».

La juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon au 31 août 2020 a été établie selon le modèle des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte de la valeur actualisée des montants futurs attendus, calculée au moyen d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque. Les hypothèses et les estimations critiques employées pour déterminer la juste valeur sont :

- les taux d'actualisation – la fourchette des taux d'actualisation est de 15 % à 17 %, ce qui est conforme, dans l'ensemble, aux taux d'actualisation employés par d'autres investisseurs qui détiennent des actions privilégiées et des actions ordinaires d'Aireon;
- l'échéance prévue pour la réception des paiements futurs de dividendes – l'échéance pour la réception des paiements, laquelle est établie en fonction des prévisions d'Aireon en ce qui concerne les dates de versement du dividende après impôt, a été prorogée afin de tenir compte de l'incidence de la COVID-19.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2020
(en millions de dollars)

La Société continue de surveiller l'état d'Aireon afin de déterminer la présence d'indicateurs qui auraient une incidence sur la juste valeur d'Aireon. Les variations de l'évaluation d'Aireon à titre d'entité pourraient avoir une incidence significative sur l'évaluation du placement sous forme d'actions privilégiées, dont les changements seraient pris en compte dans l'état du résultat net au besoin. Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est exposé au risque lié aux prix. La juste valeur pourrait varier au fil du temps du fait, entre autres, de la conjoncture économique et des flux de trésorerie d'Aireon.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément au Règlement 52-109, *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la Société a produit des attestations signées par le chef de la direction et le chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du chef de la direction et du chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2020.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux IFRS. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites intrinsèques, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2020.

Changements apportés au CIIF

Un changement significatif dans le CIIF est un changement qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de l'émetteur.

Aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société et aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020.